



NOTE CONCEPTUELLE

**Thème: REPENSER LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE
L'HOMME ET DES PEUPLES APRÈS VINGT ANS**

**COLLOQUE VIRTUEL A L'OCCASION DU 20^e ANNIVERSAIRE DE
LA COUR AFRICAINE**

Un dialogue franc avec les citoyens



**20 YEARS OF PROTECTING HUMAN
AND PEOPLES' RIGHTS IN AFRICA**

1. Contexte et justification

L'adoption, en 1998, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole) a marqué un tournant décisif dans la protection des droits de l'homme et des peuples sur le continent africain. Le Protocole est entré en vigueur en 2004 et les premiers juges de la Cour ont prêté serment en 2006.

Depuis deux décennies, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) a rendu des arrêts historiques sur les élections, la liberté d'expression, le droit de participer à la vie politique, le droit à un procès équitable, la peine de mort, les droits des peuples et la responsabilité de l'État. Elle a également émis des avis consultatifs inédits visant à clarifier les dispositions de la Charte africaine et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

Aujourd'hui, la Cour africaine se trouve néanmoins à la croisée des chemins. Elle est confrontée à des défis persistants, notamment: faible taux de ratification du Protocole, retrait des déclarations déposées conformément à l'article 34, alinéa 6, faible respect par les États des décisions de la Cour, contraintes financières, méconnaissance et questions relatives à l'accessibilité pour les citoyens ordinaires.

Le présent colloque virtuel part du principe que les vingt prochaines années de la Cour africaine doivent être façonnées non seulement par les États et les juristes, mais aussi par les citoyens pour lesquels elle a été créée à l'origine. Repenser la Cour africaine revient à se poser des questions essentielles sur le fonctionnement de l'« ancienne » Cour africaine au cours des vingt dernières années, afin de façonner une « nouvelle » Cour africaine pour les vingt prochaines années. Quelle structure doit adopter la Cour africaine pour servir efficacement les victimes, les communautés et le public africain? Quelles réformes, quels partenariats et quels cadres conceptuels sont nécessaires? Quelle Cour africaine souhaitons-nous pour nous mener vers l'Afrique que nous voulons en 2063?

Ce colloque permettra donc d'engager un dialogue franc et constructif avec les citoyens africains: il s'agira de dresser un bilan des réussites et des échecs, tout en proposant des pistes d'action concrètes et constructives pour l'avenir.

2. Objectif

Rassembler des citoyens africains, des praticiens du droit, des universitaires, des militants et des parties prenantes de l'UA autour d'un débat ouvert et axé sur les solutions pour assurer l'avenir de la Cour africaine.

3. Résultats attendus

À l'issue du colloque, les participants auront accompli les tâches suivantes :

1. **Évaluation** : dressé un bilan des réalisations, des défis et de l'impact de la Cour au cours des 20 dernières années ;
2. **Repenser**: proposé des réformes centrées sur les citoyens concernant le mandat, l'accès, l'application des décisions et la communication;
3. **Synergie**: proposé des stratégies visant à renforcer la complémentarité entre les organes de l'UA consacrés aux droits de l'homme, et établi un lien entre les travaux en matière de droits de l'homme et les priorités africaines; et
4. **Engagement**: élaboré une «Déclaration des citoyens» contenant des recommandations à l'intention de l'UA, de la Cour et de la société civile.

4. Thème et Sous-thèmes

Thème principal: Le thème principal du colloque est «*Repenser la Cour africaine après vingt ans*».

Sous-thèmes: Les discussions porteront sur les sous-thèmes suivants:



**20 YEARS OF PROTECTING HUMAN
AND PEOPLES' RIGHTS IN AFRICA**

- 1. Efficacité et application des décisions:** Pourquoi les États n'appliquent-ils pas les décisions de la Cour? Rôle des principales parties prenantes: la Cour, le Comité des représentants permanents, le Conseil exécutif et l'Assemblée de l'UA, la société civile, les professionnels du droit, etc.
- 2. Technologie et engagement des citoyens:** Comment mettre à profit la technologie et l'intelligence artificielle de manière responsable en vue de susciter un engagement significatif de la part des citoyens.

5. Les 20 prochaines années:

Repenser la Cour africaine de manière à assurer sa conformité avec les priorités du continent.

6. Format et Plateforme:

La réunion se tiendra en mode virtuel et comprendra la présentation de communications par des experts sur les sous-thèmes susmentionnés; elle pourra également inclure des tables rondes et des débats ouverts aux participants. Chaque thème fera l'objet d'une modération attentive en vue de garantir la franchise, le respect et l'élaboration de solutions concrètes. La plateforme utilisée sera Zoom ou Teams.

7. Date:

La date proposée pour la réunion est le 26 octobre 2026.

8. Horaire:

Le colloque se tiendra de 9 h à 17 h, heure d'Afrique de l'Est (HAE) ; l'HAE correspond à GMT+3.



**20 YEARS OF PROTECTING HUMAN
AND PEOPLES' RIGHTS IN AFRICA**

9. Langues:

Le colloque se déroulera simultanément dans toutes les langues de l'Union africaine, à savoir: l'arabe, l'anglais, le français, le kiswahili, le portugais et l'espagnol.

10. Participants cibles:

La réunion sera ouverte à:

- i. Tous les citoyens africains vivant en Afrique, et la diaspora;*
- ii. Les juristes spécialisés dans les droits de l'homme et les OSC;*
- iii. Les universitaires et les étudiants en droit ou en sciences politiques ;*
- iv. Les représentants des États membres de l'Union africaine, de la Cour africaine, de la Commission africaine et d'autres organes et institutions de l'UA; et*
- v. Les journalistes et les créateurs de contenu numérique.*

Nombre de participants attendus: 200 à 500 participants en ligne

11. Résultats attendus:

1. Déclaration des citoyens sur la réorganisation de la Cour africaine – à soumettre à l'UA et à la Cour;
2. Enregistrements vidéo et transcriptions à des fins de plaidoyer et d'éducation; et
3. Réseau de citoyens engagés à collaborer avec la Cour.

12. Organismes et partenaires:



**20 YEARS OF PROTECTING HUMAN
AND PEOPLES' RIGHTS IN AFRICA**

Cette réunion est organisée par la Cour africaine, en collaboration avec le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), créé en 2004. L'ECOSOCC est un organe consultatif de l'Union africaine qui facilite la participation des organisations de la société civile aux travaux de l'UA. Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'UA par le biais d'avis, d'études et de recommandations, tout en promouvant les droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance, les principes démocratiques, l'égalité des sexes et les droits de l'enfant. L'ECOSOCC joue également un rôle important dans le renforcement des partenariats entre l'UA et la société civile africaine, ainsi que dans la promotion de la vision et des objectifs généraux de l'Union.

13. Note sur le budget:

La Cour africaine assurera la prise en charge des frais liés à la plateforme, à l'interprétation, à la documentation, à la sensibilisation et aux actions de plaidoyer post-colloque. Toutefois, toute forme de contribution volontaire et de soutien est appréciée.

14. Contact et demandes de renseignements :

Pour toute demande de renseignements ou pour participer, Bien vouloir contacter M. Maulo Nfinda Dombaxi, juriste, à l'adresse suivante: Maulo.Dombaxi@african-court.org avec copie à Mme Meredith D. Lwanga, responsable principale de l'aide juridique et cheffe de l'unité d'aide juridique, à l'adresse suivante: Meredith.lwanga@african-court.org et le Dr.Gowtam Raj Chintaram, Chargé(e) de l'engagement avec les organisations de la société civile (OSC) à l'adresse suivante : ChintaramG@africanunion.org.

15. Inscription et relations avec les médias:

Pour tout partenariat, soutien ou question relative aux médias, veuillez contacter : Mme Chipiliro Kansilanga-Ngué, chargée de communication principale, (Chipiliro.Kansilanga@african-court.org) et M. Gor Bi Romaric, webmaster de la



Cour africaine (Romaric.Gor@african-court.org). Tous les participants devront s'inscrire à l'avance; les modalités d'inscription seront communiquées en temps utile.



20 YEARS OF PROTECTING HUMAN
AND PEOPLES' RIGHTS IN AFRICA